

Le Préfet demande à quitter Orléans

Bernard Fragneau s'estime désavoué par le président de la République qui a décidé le retour en France de la jeune lycéenne marocaine de Château-Renard en situation irrégulière. Y a-t-il un malaise dans l'administration ?

L'affaire Najlae Lhimer, cette jeune fille marocaine de 19 ans expulsée vers le Maroc le 21 février et revenue en France sur une intervention personnelle du président de la République le 13 mars, connaît un prolongement inattendu. En effet, le Journal du Dimanche a révélé que le préfet de la région Centre et du Loiret, Bernard Fragneau, s'estimant désavoué, avait demandé au Ministère de l'Intérieur « d'être relevé de ses fonctions au plus tôt » sans pour autant faire acte de démission.

Après la divulgation, opportune, de ce courrier, ce dossier prend un tour politique évident. Si la démarche est inhabituelle de la part d'un grand commis de l'Etat, mais conforme au caractère affirmé du préfet Fragneau, elle révèle le malaise qui frappe l'administration, après les élus de la majorité eux-mêmes, troublés par des remises en cause venues du plus haut niveau.

Expulsion de Najlae Lhimer : un cas d'école

Najlae Lhimer poursuit ses études en France près d'Orléans. Mais elle réside à Château-Renard où elle est bien intégrée, notamment à la médiathèque. Elle vit chez son frère et celui-ci l'aurait violemment battue le mercredi 17 février au point que la jeune fille a dû recevoir des soins au Centre hospitalier d'Amilly. Le lendemain, elle dépose une main courante auprès de la Gendarmerie.

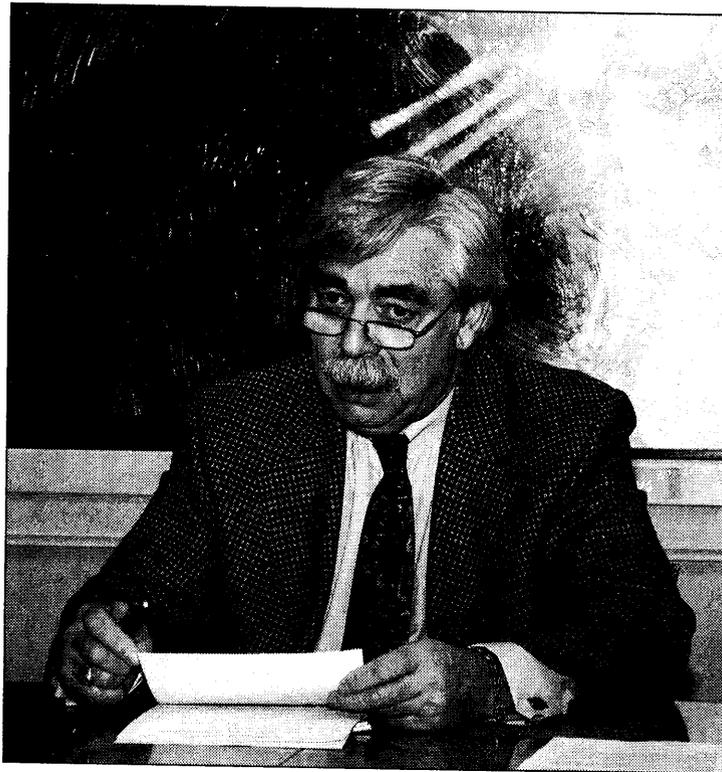
Le vendredi 19 février, elle requiert l'aide des gendarmes de Château-Renard pour aller rechercher ses papiers et des affaires personnelles chez son frère. A partir de là, tout s'enchaîne. Il s'avère que Najlae Lhimer est en situation irrégulière et se retrouve dans les locaux de la Gendarmerie de Montargis. Dans la nuit, son expulsion vers Rabat est décidée et son départ, par Orly, rapidement organisé.

Cette expulsion soulève beaucoup d'émotion. Les parlementaires sont saisis, la presse s'empare de l'affaire, les associations humanitaires (Réseau éducation sans frontières notamment) et les nombreux amis de Najlae Lhimer se mobilisent.

Le fait que la situation irrégulière de la jeune fille soit apparue alors qu'elle venait demander de l'aide après avoir été battue, a profondément choqué l'opinion publique. Une fois de plus la loi et l'humanité s'affrontent. Et dans ces cas-là, l'administration a naturellement le mauvais rôle.

Malaise sur fond de campagne électorale

L'affaire tombe d'autant plus mal qu'elle intervient dans le cours de la



Bernard Fragneau à Orléans, lors d'une réunion à la préfecture

campagne pour les élections régionales. La majorité a cru habile d'ouvrir le débat sur l'identité nationale alors que le contexte ne s'y prêtait pas à l'évidence tant il s'agit d'un sujet complexe.

Alors qu'il devrait s'instaurer dans un cadre apaisé, ce débat n'a fait que raviver les oppositions et exacerber à nouveau les tensions, sans rien apporter de concret.

Aussi le cas de Najlae Lhimer a pris, localement sinon sur le plan national, une valeur hautement symbolique. Tout le monde en parlait sauf... le préfet de Région Bernard Fragneau... Et pour cause : la proximité du scrutin régional lui imposait un devoir de réserve.

Cela ne l'avait pas empêché, durant cette période, de publier un communiqué pour dénoncer, selon lui, le tour politique donné à cette affaire et le caractère outrancier des réactions qu'elle suscitait. Le préfet se réservait également la possibilité de faire une mise au point qu'il semblait estimer nécessaire, après les élections. Cette démarche inhabituelle, bien dans le caractère entier du personnage soucieux de couvrir ses services et d'assumer pleinement ses responsabilités, avait étonné, notamment des parlementaires comme le sénateur

Jean-Pierre Sueur, qui s'était quelque peu senti visé.

Le malaise était patent. Le 8 mars, à l'occasion de la journée de la femme, le président de la République, Nicolas Sarkozy, décidait d'autoriser Najlae Lhimer à revenir en France, nantie d'un titre de séjour longue durée.

Etats d'âme et réactions contradictoires

Pour Bernard Fragneau, le désaveu était, semble-t-il évident d'autant que le retour de la jeune fille a été entouré d'un large écho médiatique. Le préfet a donc écrit à son ministre de tutelle, Brice Hortefeux, en fin de semaine dernière. Il aurait précisé que, bien qu'il respecte la décision du président de la République, il considère qu'il « ne peut plus exercer ses fonctions dans le Loiret » et demande à en être relevé au plus tôt parce « qu'il souhaite quitter Orléans ». On est au-delà des explications qu'il envisageait de donner après le scrutin régional.

Bernard Fragneau est considéré comme un préfet atypique et expérimenté. Son franc-parler lui a valu quelques heurts en public, y compris depuis son arrivée en novembre 2008 à Orléans. Il n'avait pas hésité à déclarer « qu'il perdait son temps » lors d'une réunion avec des associations

de parents d'élèves, ou à traiter de « caricature de syndicaliste » un représentant de la FDSEA.

Cette forte personnalité est pourtant appréciée dans la mesure où on lui doit l'avancement de nombre de dossiers. Ainsi Jean-Pierre Door, député-maire de Montargis, qui a milité en faveur du retour de Najlae Lhimer « pour lui permettre de terminer son cycle scolaire », reconnaît qu'« en tant que parlementaire et élu local, je n'ai qu'à me louer de la qualité de nos relations professionnelles qui ont toujours été basées sur la franchise et l'efficacité et associées à des conseils pertinents qui ont souvent facilité la conduite des dossiers ». Mais pour lui, il s'agit d'une « décision personnelle ».

Le bureau d'Orléans du Nouveau parti anticapitaliste, qui souhaite une « régularisation totale de Najlae » considère que le préfet Fragneau a bien été désavoué par le président de la République. Dans un communiqué, il pose parfaitement la question : « Ce rebondissement... met en lumière d'une part l'attitude totalement rigide du préfet et derrière lui de son adjoint M. Bergue, incapables d'avoir des réactions humanitaires et de simple bon sens. Mais n'est-ce pas là la « mission » des Préfets ? ». Et oui, à l'heure des quotas et des résultats (qui plus est si précieux en période électorale), demande-t-on à l'administration d'avoir des états d'âme dans l'exécution des politiques mises en œuvre par une majorité légitimement élue ? N'est-ce pas à cette majorité qu'il appartient d'en définir la dimension humaine dans l'esprit comme dans l'application ?

Bien entendu, le NPA et d'autres avec lui, souhaitent la suppression des lois sur l'immigration et le ministère qui va avec et ne regrettent pas le départ de ce préfet. Alors que le sort de Najlae Lhimer a été heureusement résolu, l'attitude du préfet Fragneau, qu'il agisse par amour-propre ou respect de sa charge, révèle le malaise d'une administration prise en tenailles entre son devoir et la perception qu'on en a.

Sa réaction est tout sauf anodine par rapport à l'état d'esprit de l'administration centrale. Elle doit interpeller les citoyens et ceux qui les représentent sur la clarté des choix de société à opérer, notamment dans le domaine de l'immigration, et sur la manière de les mettre en application sans que ceux qui en sont chargés deviennent systématiquement les otages de l'opinion publique ou des politiques.